



Assuocopie, société de gestion collective des droits des auteurs scolaires, scientifiques et universitaires, met en place des actions à des fins sociales, culturelles et éducatives pour soutenir les auteurs du monde éducatif et scientifique.

Assuocopie propose des bourses de 250 € pour soutenir les **publications pédagogiques et éducatives à destination des élèves/étudiants/apprenants.**

Calendrier

	Bourses de printemps	Bourses d'automne
Candidatures	1 ^{er} mars – 31 mai	1 ^{er} septembre – 31 octobre
Attribution	Juin	Novembre
Païement	Juillet	Décembre

Formulaire



Bourses

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de la société

<https://assuocopie.be/devenir-membre/#bourses>

Une seule adresse d'envoi : bourses@assuocopie.be

1

Pour poser sa candidature, l'auteur doit avoir concédé à Assuocopie la gestion de ses droits pour le répertoire d'œuvres afférent à la bourse.

Son dossier (coordonnées + répertoire d'œuvres) doit obligatoirement être mis à jour au plus tard le jour de la clôture des candidatures, aucun rappel spécifique ne sera envoyé.



Si le candidat boursier n'est pas encore membre d'Assuocopie, il envoie son dossier d'adhésion complet (mandat de gestion + copie de la carte d'identité + répertoire des œuvres des 10 dernières années) avec sa demande de bourse.

Par la signature du mandat de gestion, il confie la gestion collective de ses droits à Assuocopie et, dès lors, il percevra annuellement les rémunérations légales liées aux droits de reprographie, du droit à rémunération pour l'illustration de l'enseignement et de la recherche scientifique, de copie privée et de prêt public selon son répertoire d'œuvres.

Les documents sont à télécharger dans l'onglet « [Documentation](#) » du site web de la société assuocopie.be.

Conditions d'octroi

- a. Être membre d'Assuocopie (avec un répertoire d'œuvres mis à jour) ;
- b. Avoir une publication à vocation pédagogique/éducative à destination des élèves/étudiants/apprenants éditée/rééditée **au cours des 5 dernières années**
 - i. Ouvrage publié auprès d'un éditeur reconnu (belge ou étranger)
 - Un ouvrage d'enseignement destiné aux apprenants (manuel scolaire ou d'apprentissage pour les élèves de l'enseignement fondamental à l'enseignement supérieur) ;
 - Un ouvrage de vulgarisation scientifique à destination de la jeunesse (< 18 ans) ;
 - Un ouvrage à destination de la petite enfance.
 - ii. Publication papier ou numérique (e-book)
- c. Apporter la preuve de la publication et de sa date d'édition/rédition ;
- d. Ne pas avoir perçu de bourse Assuocopie au cours des 2 années précédant l'année de la demande ;
- e. Avoir respecté la procédure de demande et le règlement.

Ne seront pas pris en compte : les traductions, les syllabus, les compilations, les anthologies, les adaptations, les cahiers d'exercices, les sites web, ainsi que les œuvres ayant déjà fait l'objet d'un octroi de bourse.

Formulaire



Bourses

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de la société
<https://assuocopie.be/devenir-membre/#bourses>

Une seule adresse d'envoi : bourses@assuocopie.be

2

Procédure de demande – dossier de Candidature

- a. Le formulaire de candidature complété (version Word ou PDF).
L'identification du fichier doit commencer par les nom et prénom de l'auteur.
- b. La preuve de publication (copie de la page de titre et de date de publication).

Une seule candidature par auteur. La candidature doit être envoyée à titre personnel à l'adresse bourses@assuocopie.be et portant objet « Bourses Assuocopie/Pédagogique ».

Octroi

L'Organe d'administration d'Assuocopie, composé uniquement d'autrices et d'auteurs du monde éducatif et scientifique, statue souverainement sur l'attribution des bourses.

Les bourses sont octroyées en tenant compte du type de publication, d'une diversité des éditeurs et des collections, de la parité homme/femme.

Si le nombre de demandes dépasse le nombre de bourses proposées, un tirage au sort est mis en place.

La décision d'octroyer une bourse est communiquée au candidat par voie électronique dans un délai de 3 semaines à dater de la décision d'octroi.

En cas d'octroi de la bourse, l'auteur autorise Assuocopie à publier son nom, sa photo et les références de l'œuvre : dans son rapport annuel, sur le site internet d'Assuocopie et/ou sur les réseaux sociaux de la société.